

Le marché du déménagement rattrapé par la crise

L'année 2012 aura été une année de rupture pour le secteur du déménagement. Certes le chiffre d'affaires de la profession s'est maintenu à un niveau élevé mais il a cependant accusé un recul de 3,5% sur un an. Les entreprises de déménagement ont souffert de la diminution du nombre des contrats souscrits, dans une conjoncture immobilière fortement dégradée dans l'hexagone.



© Fotolia - Franck Bonstoen

► 2012 a été une année difficile pour l'immobilier d'entreprise en France. Les investissements immobiliers ont reculé de près de 4 % sur un an. Dans une conjoncture dégradée (ralentissement au second semestre, tensions sur les trésoreries, etc.) et compte tenu du manque de crédit, les projets se sont raréfiés en France. La baisse des résultats enregistrés par l'immobilier de bureau ont tiré l'ensemble des investissements à la baisse. La province a été davantage touchée que la région parisienne. Dans ce contexte maussade, les déménagements d'entreprise ont diminué.

Cette baisse de la demande a été d'autant plus préjudiciable pour les entreprises du secteur que ces dernières, exposées à une véritable guerre des prix, ont été contraintes de laisser inchangées leurs grilles tarifaires, voire à défaut de baisser les prix et n'ont pas pu compenser la perte de leur activité en volume.

Une profession soumise à une rude concurrence dont la première est le travail illicite

Les spécialistes du déménagement font face à une concurrence âpre et multiple qui s'est intensifiée avec la crise. Mais la profession souffre surtout et de manière exponentielle d'une concurrence déloyale due au développement du travail illicite.

Le travail illégal est un véritable fléau pour la profession du déménagement. Le travail au noir provient d'entreprises sans attestation de capacité ou sans inscription au registre des transporteurs publics de marchandises et qui exercent une activité de déménagement.

Par ailleurs, les transporteurs routiers considèrent souvent le déménagement comme un prolongement naturel de leur activité. Certains d'entre eux, cherchant des relais de croissance, proposent ainsi des prestations de déménagement aux entreprises avec une flotte dédiée, sans avoir forcément la maîtrise de la stratégie à appliquer et des enjeux.

Il est important de rappeler que le recours au travail illégal est sanctionné d'une amende de 45 000 € et d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement. L'auteur de l'infraction est par ailleurs déclaré co-responsable de l'acquiescement des impôts, taxes et cotisations sociales non réglées.

Un secteur englué dans la guerre des prix

Aujourd'hui la profession est confrontée à des pseudo-entreprises de déménagement qui n'hésitent pas à répondre sans avoir fait la moindre visite, axant leur stratégie, uniquement sur les prix les

DOCUMENTS À VÉRIFIER PAR LE DONNEUR D'ORDRE

L'Article L. 324-14 du Code du Travail prévoit : « Toute personne qui ne s'est pas assurée lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat (...) que son cocontractant s'acquitte de ses obligations (...) sera tenue solidairement responsable (...) »

D'où, la nécessité pour le donneur d'ordre de vérifier l'aptitude professionnelle et la capacité financière de l'entreprise de déménagement, en réclamant :

- Extrait K BIS d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés,
- Certificat d'inscription au registre des transporteurs routiers,
- DC7
- Imprimé n° 60-3955 *Demande de certificat de versement des cotisations et de fourniture des déclarations des candidats* (délivré par l'URSSAF)
- Attestations d'assurance
- Une attestation sur l'honneur établie par le prestataire, à la date de signature du contrat et tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 320, L. 143-3 et R. 143-2.

plus bas, pour attirer les donneurs d'ordre.

Une activité marquée également par le développement sur Internet de comparateurs, des sites dits « spécialisés » sur lesquels vous pouvez faire votre devis « en ligne ». Ces sites incitent à faire jouer la concurrence et à tirer les prix vers le bas. Or, un déménagement c'est un enjeu économique important.

Un vrai professionnel ne peut pas se contenter d'une liste de mobiliers, d'un nombre de bureaux, ou bien d'un nombre de postes de travail.

Un vrai professionnel doit visiter le (ou les) site de départ et d'arrivée. Les accès (escalier, monte-charge, ascenseurs), les zones de circulation intérieures, extérieures. Poser un nombre de questions nécessaires à la bonne préparation de sa proposition. Une évaluation basée uniquement sur la composante prix, sans une étude approfondie des éléments qualitatifs, risque d'engendrer de nombreux problèmes lors du bilan de l'opération. La vérification et la comparaison de ces éléments permettront au donneur d'ordre d'éviter le piège de se retrouver, au départ, devant « une offre anormalement basse » devenue très onéreuse en fin de prestation. En effet, un prix bas n'implique pas le fait que l'on fait des économies. Il y a toujours le risque des coûts cachés et de la co-responsabilité. Sans compter comme le dit une certaine enseigne, « acheter à prix bas tue l'emploi » !

N'oublions pas que la main d'œuvre compose une proportion non négligeable d'une proposition de déménagement. Selon la Chambre Syndicale du Déménagement,

Grille d'équivalence en m³ pour le mobilier

10 cartons	= 1 m ³
1 bureau standard	= 1 m ³
1 bureau + retour standard	= 1,5 m ³
1 armoire vide	= 1 m ³
1 étagère	= 1 m ³
1 armoire basse vide	= 0,5 m ³
1 meuble bas vide	= 0,5 m ³
1 caisson vide	= 0,2 m ³
1 fauteuil	= 0,2 m ³
1 chaise empilable	= 0,1 m ³
3 PC (avec carton informatique)	= 1 m ³
1 imprimante individuelle emballée	= 0,20 m ³
1 table informatique	= 0,5 m ³
1 petite table de réunion	= 1 m ³
1 porte manteau	= 0,15 m ³
1 halogène	= 0,15 m ³

Coffre-fort, copieur, table de réunion,

Ces opérations dépendent du portage et du roulage.

RATIOS MOYENS DE PRODUCTIVITÉ DE LA PROFESSION

Ces ratios correspondent à des normes de la profession établies par l'Agence Française du Déménagement d'Entreprises et sont donnés à titre indicatif. Toute prestation est soumise aux accès techniques et aux moyens d'élévation disponibles.

RAPPEL : La profession est soumise à une obligation de résultat

INTRA-SITE

■ Déménagement interne sur le même niveau sans rupture de charge, pas d'ascenseur, pas de monte-charge ni de marche (manutention et roulage)
= **18 à 20 m³ par homme et par jour.**

■ Déménagement interne avec ascenseur (sur des niveaux différents)
= **15 à 17 m³ par homme et par jour.**

■ Déménagement au sein d'un même site (ascenseur et monte charge), la distance doit être inférieure à 150 mètres, au-delà utilisation d'un véhicule = **12 m³ par homme et par jour.**

DÉMÉNAGEMENT EXTERNE

■ Avec moyens d'élévation, accès facile = **9 à 10 m³ par homme et par jour**

■ Accès difficile (le départ ou l'arrivée) = **8 m³ par homme et par jour.**

■ Accès difficile pour le départ et l'arrivée, si l'accès se fait par escalier, si utilisation d'un monte meuble ou si la distance entre l'accès et le véhicule pour le transport est supérieure à 150 mètres = **6 m³ par homme et par jour.**

Emballage / Déballage document

Conditionnement en cartons standards optimisation possible en armoires roulantes (méthode soumise aux accès) = **10 m³ par homme et par jour.**

Préparation - repérage – étiquetage = 150 m³ par homme et par jour

Démontage = 20 m³ par homme et par jour Mobilier de bureau standard et rayonnage archives.

Remontage = 15 m³ par homme et par jour Mobilier de bureau standard et rayonnage archives.

INFORMATIQUE

Déconnexion = 75 à 85 PC par homme et par jour

Reconnexion = 45 à 55 PC par homme et par jour

Emballage – déballage informatique = 100 à 120 PC par homme et par jour

gement, la main d'œuvre absorbe 70 % du coût de revient d'un déménagement d'après une enquête récente du CNR (données de juin 2012).

Aussi, le donneur d'ordre devrait s'imposer une logique d'achat en n'occultant pas les augmentations des salaires du carburant, du renouvellement de matériel, des fournitures, etc...

En tenant compte de toutes ces données, celui-ci devrait par la force des choses arriver à une augmentation tarifaire ou au minimum à une tarification cohérente, tenant compte de toutes les composantes.

Avoir recours à un professionnel du déménagement

Le déménagement d'entreprise est une affaire délicate qui doit être confiée à des spécialistes et particulièrement bien

préparée en amont. La participation des salariés avec qui il faut une communication privilégiée, est bien évidemment primordiale.

Aussi, un bon professionnel doit pouvoir accompagner et conseiller le client quant à la stratégie à appliquer pour son opération.

A chaque déménagement s'applique une seule stratégie. Certes, il existe un schéma de base. Mais ensuite il faut le formater pour qu'il colle à l'entreprise à déménager. Chacun a ses impératifs, ses particularités. Un déménagement c'est un peu comme un vêtement de haute couture. On a le patron, mais au fur et à mesure, on le travaille sur le mannequin !

● **Marie-Christine BOUVIER**

Présidente de l'AFDE